

# ÉDITO



**ALESSANDRA GAUDIO**

DIRECTRICE DES SOLUTIONS PATRIMONIALES  
PRÉSIDENTE DE GENERALI WEALTH SOLUTIONS

## Des vents contraires

Après un été qui aura porté les stigmates des changements climatiques en cours, la rentrée s'annonce compliquée, pour le moins à déchiffrer...

Les aides des Etats et la solidité de l'emploi ont maintenu l'activité à flot. Les pénuries d'énergie, l'envolée des prix, et l'indispensable remontée des taux pour purger l'inflation, risquent de faire chavirer l'économie. Le remède ne serait-il donc pas pire que le mal ?

A cela s'ajoutent les crises géopolitiques au cœur de l'Europe et les risques de dérapage dans le risque nucléaire...

La fin de l'année pourra ainsi être agitée.

Mais ces défis pourront aussi nous faire réfléchir et nous inciter à des comportements plus raisonnés et raisonnables.

Il faut être donc prêts à transformer chaque difficulté en opportunité.

L'engagement que nous voulons porter sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans la conception de nos produits, dans notre approche de l'investissement, dans la façon de construire sur le long terme nos relations avec les réseaux, les partenaires et les clients fait partie des évolutions nécessaires pour construire ensemble un avenir durable et si possible meilleur. Une transition juste s'entend comme une stratégie de transition de la société dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale ainsi qu'au niveau des Etats, des entreprises et des consommateurs.

Nous restons à vos côtés, engagés, voulant mériter votre confiance et vous apportant des solutions concrètes.

C'est dans les moments charnières qu'on doit démontrer nos valeurs et nos engagements.

Nous serons là pour vous !

Bonne lecture !

# 01

**L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT  
RESPONSABLE DANS L'ADN  
DE GENERALI WEALTH SOLUTIONS**

# 02

**GENERALI WEALTH  
SOLUTIONS LANCE  
HARMONIE JANVIER 2023**

# 01 L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE DANS L'ADN DE GENERALI WEALTH SOLUTIONS (GWS)



**IBRAHIM AL KHALIL**  
GÉRANT DE PORTEFEUILLE - GWS



**DAMIEN AUFRAY**  
CONTRÔLEUR DES RISQUES - GWS

La démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une application au domaine de l'investissement financier de la notion de développement durable. Elle consiste à choisir d'investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement des notions qui ne sont pas uniquement financières mais également de nature sociale et environnementale. L'ISR imprègne ainsi progressivement l'ensemble de la gestion financière : des critères ayant trait à la gouvernance d'entreprise, ou à la gestion du risque environnemental, sont aujourd'hui couramment utilisés dans la sélection des investissements.

Plus de la moitié des français déclare accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs choix de placements. En parallèle, la réglementation évolue en permanence. Autant de raisons qui poussent Generali Wealth Solutions à adapter ses méthodes de gestion afin de proposer des solutions intégrant pleinement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) sans pour autant renoncer à aux objectifs de rendement financier, cohérents avec le profil de risque choisi par le client.

## **Quand l'approche ISR est-elle arrivée chez Generali Wealth Solutions ? Pouvez-vous nous rappeler le contexte ?**

L'ISR est un sujet qui est présent depuis la création de GWS. Nous pensons que les critères extra-financiers ont un impact réel sur la valorisation des entreprises : une entreprise qui réduit son empreinte carbone, qui respecte les droits de ses employés et qui a un conseil d'administration indépendant est plus à même de se développer sainement et d'apporter dans la durée des bénéfices à toutes les parties prenantes – actionnaires, salariés, clients, fournisseurs, pouvoirs publics. Nous pouvons d'ailleurs directement observer l'impact néfaste sur les cours boursiers de grosses controverses impliquant la gouvernance d'entreprise, la gestion des sous-traitants, l'impact environnemental (ex Volkswagen, Orpea...).

## **À quels niveaux cela se traduit-il ? Auriez-vous des exemples ?**

L'approche ISR guide nos investissements et notre réflexion sur les produits proposés à nos clients. Voici deux exemples :

- La création de produits structurés ayant comme sous-jacent un indice ESG et pour lequel une partie de notre rémunération est reversée à des projets à impact : en protection de la forêt, de la mer...
- La transformation d'un OPC dédié qui deviendra « article 8 » dans les prochains mois par l'application de notre process d'investissement incluant les critères ESG.

Mais cette approche ne se retrouve pas que dans nos produits, elle fait partie intégrante de l'ADN de GWS et se traduit également dans notre politique de risques, dans la recherche et la gestion des talents, dans la diversité et l'inclusion des collaborateurs, dans l'importance donnée à l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle...

## **Quelles sont vos méthodologies ?**

Entre les labels, les réglementations SFDR et les différentes notations extra-financières, il est parfois difficile pour nos partenaires et leurs clients de s'y retrouver. Il était donc nécessaire de faire le tri entre les différentes sources de données pour ne retenir que ce qui nous semble pertinent et fiable : le process d'analyse extra-financière vient restreindre notre univers d'investissement en s'appuyant sur des informations croisées provenant de différentes sources de données (label ISR, Sustainalytics et Morningstar, indications du Groupe).

Nous considérons des critères extra-financiers sur le plan environnemental, social et de gouvernance, d'abord de manière absolue et complétée ensuite par une analyse de l'investissement relativement à son secteur d'activité. L'objectif est de retenir les meilleurs acteurs sur le plan extra-financier sans pour autant avoir de biais sectoriels forts, car comme nous le savons tous, la diversification reste centrale dans la gestion patrimoniale que nous proposons.

A cela nous ajoutons l'analyse du risque de controverse pouvant impacter les parties prenantes ou la réputation des entreprises dans lesquelles nous investissons.

## **Quelles sont les ambitions de GWS ?**

GWS va poursuivre sa mission en cherchant à apporter toujours plus de services et d'accompagnement aux réseaux et aux partenaires.

La réglementation européenne évolue et les obligations d'information et de transparence de la part des entreprises cotées nous donnerons de plus en plus accès à des données communes et normalisées. Ce qui permettra un travail de comparaison et puis de sélection encore plus fin.

Ces reportings extra-financiers nous permettront aussi d'approfondir notre analyse de la mesure d'impact. Nous pourrons ainsi passer d'une communication reposant essentiellement sur les notions de label et de scoring à une approche axée sur la mesure concrète de l'impact comme la consommation d'eau, les émissions de carbone ou encore l'application d'une politique de parité dans les entreprises.

Nous aurons ensuite la possibilité de comparer les mesures d'impact de nos portefeuilles avec celles des principaux indices boursiers. Ce qui permettra à nos partenaires, aux réseaux et à leurs clients de prendre conscience des impacts positifs de leurs placements relativement aux investissements traditionnels.

*\*Sources : Les Echos - 19/09/2019*



## FABRICE COHEN

### RESPONSABLE DES PRODUITS STRUCTURÉS - GWS

En partenariat avec BNP PARIBAS, Generali Wealth Solutions commercialise une nouvelle solution d'investissement sur-mesure, disponible du 3 octobre au 23 décembre 2022 au sein de contrats d'assurance-vie distribués par Generali Vie. Faire le choix du produit structuré Harmonie Janvier 2023 c'est aller bien plus loin qu'une simple conviction responsable ou éthique, c'est participer activement à la reforestation. L'investisseur sait pourquoi et sur quoi il investit. Et cela prend tout son sens après un été 2022 où la forêt française a connu l'une de ses pires catastrophes environnementales.

#### Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de cette nouvelle solution d'investissement ?

Ce produit structuré a été créé en collaboration avec l'association Reforest'Action. Cette solution d'investissement allie diversification, potentiel de performance et protection du capital jusqu'à une baisse de 50 % à maturité. De plus, chaque souscription de 1 000 euros permettra de planter un arbre. Le souscripteur pourra même suivre les plantations sur une page internet dédiée. Un vrai investissement à impact !

#### Quelles sont les principales caractéristiques de ce produit structuré ?

- Une durée d'investissement maximale de 10 ans ;
- Un objectif de **rendement de 7 % par an avec un effet mémoire**, conditionné à l'évolution de son indice de référence le **S&P Transatlantic 100ESG Select Equal Weight 5 % Decrement Index (EUR) NTR** ;
- **Une diversification** géographique et sectorielle par le choix de son indice ;
- **Un Indice ESG** ;
- **Une protection du capital à maturité jusqu'à une baisse de 50 % de l'indice de référence** ;
- **Une protection des coupons à maturité jusqu'à une baisse de 30 % de l'indice de référence** ;
- Des fréquences de rappel annuelles (à partir de la 2e date anniversaire).

#### Concrètement, comment fonctionne ce produit structuré ?

Dès la 2e année puis à chaque année, si l'indice de référence est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit peut être intégralement remboursé de manière anticipée avec un coupon de 7 % par année écoulée\*.

À l'échéance des 10 ans et en l'absence de remboursement anticipé :

- Si l'indice de référence est supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial, le capital est intégralement remboursé avec un coupon de 7 % par année écoulée\* ;
- Si l'indice de référence est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial, mais inférieur à 70 % de son niveau initial, le capital est intégralement remboursé\* ;
- Si l'indice de référence est inférieur à 50 % de son niveau initial : perte en capital correspondant à la baisse finale de l'indice\*.



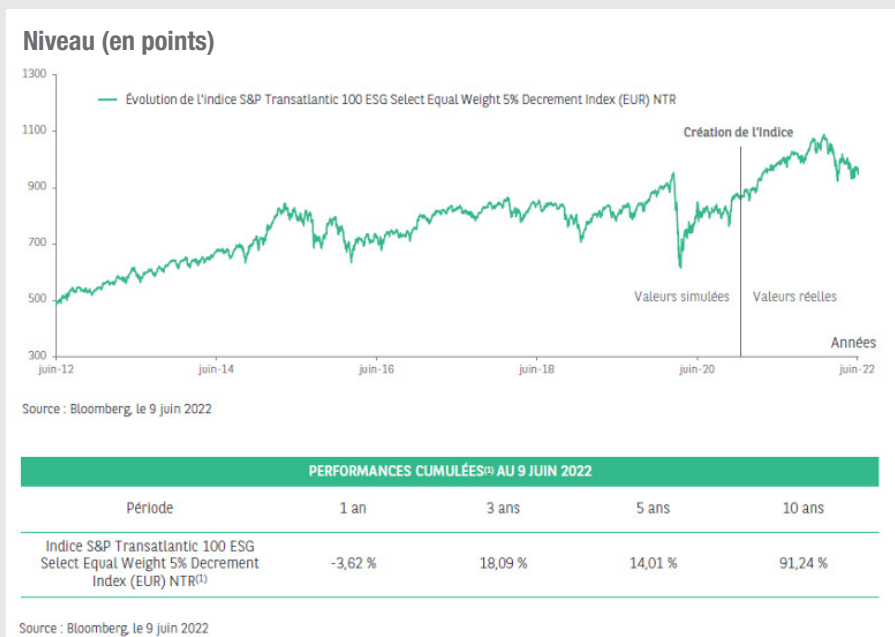
Spécialiste de la forêt, **Reforest'Action** est une entreprise certifiée BCorp dont la mission est de préserver, restaurer et créer des forêts en France et dans le monde, en réponse à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité. Pour ce faire, Reforest'Action sélectionne des projets forestiers, les soutient financièrement et en assure la qualité, afin de développer leur multifonctionnalité environnementale, sociale et économique dans la durée.

\*hors frais de gestion du contrat.

# ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 8 JUIN 2012 AU 9 JUIN 2022

Les performances historiques de l'Indice sont fondées sur des valeurs simulées du 8 juin 2012 au 17 octobre 2021, puis sur des valeurs réelles du 18 octobre 2021 (date de création de l'Indice) au 9 juin 2022.

Niveau (en points).



**Avertissement : Harmonie Janvier 2023 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte.**

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellée en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1er juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-187 et (b) de ses Suppléments éventuels, disponibles sur <https://ratesglobalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« FinalTerms »), datées du 27 septembre 2022 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/XS2387223907>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/EI1782AVA-1083C-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.

L'indice S&P Transatlantic 100 ESG Select Equal Weight 5 % Decrement Index (EUR) NTR est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. Pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à BNP Paribas. Les titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bienfondé d'un investissement dans les titres de créance.

**Cette publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de Generali Vie. Sous réserve du respect de ces obligations Generali Vie ne pourra être tenu responsable.**